

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**

**OBJET : Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de
droits réels relative à la mise à disposition de locaux à la l'Entreprise Individuelle
NATUROSOLIDE à INNOVEUM, commune de Narbonne**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MCLI-INTERCO-2024-155 en date du 04 juillet 2024 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération C2022_96 du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2022 relative aux tarifs pour INNOVEUM,

CONSIDERANT que l'Entreprise Individuelle NATUROSOLIDE, représentée par Madame Cassandra BLANC, est la lauréate du Challenge National de l'Innovation 2024, elle bénéficiera de la gratuité du loyer pour le local occupé à la pépinière INNOVEUM pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} novembre 2024, comme prévu par la délibération C2022_243.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels ci-annexée, établie au profit de l'Entreprise Individuelle NATUROSOLIDE, dont le siège social se situe 74 avenue Paul Sabatier, ZI La Coupe à Narbonne (11100) représentée par Madame Cassandra BLANC en sa qualité de Dirigeante, est approuvée dans toutes ses dispositions.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Narbonne, le 08 octobre 2024

Pièce(s) jointe(s) :

- Convention d'occupation du domaine public

Arrêté certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture

le : |PREF|

et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**